

## Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

### **PREAVIS MUNICIPAL No 2/2012 concernant le déplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur EU, la construction d'un collecteur EC, secteur Les Perrières avec demande de crédit.**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **1 PREAMBULE**

En automne dernier, la Municipalité vous a proposé le plan d'investissement pour la législature 2011-2016. La mise en séparatif du quartier route des Tavernes – Les Perrières, de même que le changement de la conduite d'eau potable, étaient prioritaires.

En effet, la conduite d'eau potable, sur les parcelles 1367, 1237, 1271 et 1238, a dû être mise hors service suite à de nombreuses fuites. La borne hydrante de défense incendie (BH) se trouvant sur la parcelle 1367 a également été supprimée au même moment. Actuellement, c'est la BH située sur la parcelle 893 qui assure la défense incendie. Sur la base du PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau) et afin de remédier à ce problème et améliorer la distribution dans ce secteur, des travaux sont nécessaires.

De plus, selon notre PGEE (plan général d'évacuation des eaux) une grande quantité d'eau parasite (eaux claires) coule dans notre réseau des eaux usées. Nous devons améliorer cette situation.

La mise en séparatif des eaux claires est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la STEP. Ces travaux sont à la charge de la Commune, car celle-ci avait accepté le raccordement unitaire à l'époque de la réalisation de l'épuration communale ou de la construction des bâtiments concernés. Seul le coût des travaux intérieurs des bâtiments de ce quartier est à la charge du propriétaire. Ces travaux permettront une diminution du coût de fonctionnement de la STEP du Pigeon, c'est pourquoi ils sont pris en charge en grande partie par le compte épuration.

Le compte eaux claires prendra en charge les tuyaux, les chambres de contrôles, le béton, une part des honoraires et la TVA. L'ensemble des coûts est établi, par le bureau Herter et Wiessmann de la Tour-de-Peilz, sur la base d'un devis estimatif.

Les soumissions seront envoyées à un choix d'entreprises de la région après la demande de crédit faisant l'objet du présent préavis. Les travaux sont prévus dès la fin août 2012.

Une séance d'information a eu lieu le 14 mars 2012 avec les riverains afin d'expliquer ce projet.

## **2 RAPPORT TECHNIQUE**

### **2.1 Travaux 1ère étape**

Dans le cadre des travaux pour les aménagements extérieurs du lotissement des Perrières, une chaussée d'accès privé d'environ 60 m était en construction courant novembre 2011. La conduite d'eau potable en place sous la future chaussée est en fonte Ø 150 et en mauvais état. Afin de supprimer les risques d'une éventuelle intervention dans la nouvelle chaussée, la Municipalité a décidé de poser en urgence une conduite en PE 100 PN 16 (tuyaux en polyéthylène soudé) Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184.0 mm conformément au PDDE, sur l'entier du tronçon concerné par les aménagements extérieurs, soit sur une longueur d'environ 105 m. Un collecteur d'eaux claires en PVC Ø 315 mm a également été posé en parallèle conformément au PGEE. Ces deux conduites sont en attente des travaux prévus pour 2012 en vue de leurs raccordements à leurs réseaux respectifs. Ils font partie du devis. Une coulisse en pierre dont le tracé croisait la fouille a été raccordée sur le collecteur EC en TC (tuyaux ciment) Ø 30 existant par le biais d'un PVC Ø 160 et d'une nouvelle chambre. Lors de fortes pluies, il s'est avéré que ce raccordement était sous-dimensionné, c'est pourquoi des travaux supplémentaires ont été entrepris en amont en raccordant la coulisse sur l'ancien collecteur EC dans la parcelle n° 894, ceci afin de diminuer en conséquence le débit arrivant dans le PVC Ø 160. De plus, les eaux claires du bâtiment 978a arrivant directement dans la dite coulisse, ont été détournées et raccordées sur le collecteur TC Ø 30 par le biais d'une nouvelle chambre.

### **2.2 Travaux 2ème étape**

#### **2.2.1 Service des eaux**

La Municipalité a décidé de remplacer un tronçon d'environ 190 mètres des conduites en fonte Ø 125 mm et 150 mm installées entre les parcelles n° 894 et 1367.

Ce remplacement est prévu en raison du mauvais état de cette conduite qui a nécessité de nombreuses réparations ainsi que de sa vétusté. La conduite et la BH installées sur les parcelles n° 1237, 1238, 1271 et 1367 ont déjà été mises hors service par le Service des eaux il y a environ une année.

La nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est prévue en polyéthylène soudé PE 100 - PN 16, Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184.0 mm conformément au PDDE, sur une longueur d'environ 55 m, pour se raccorder sur la conduite existante en fonte Ø 150 mm par le biais d'un trio de vanne (point D).

De là, une nouvelle conduite en polyéthylène soudé PE 100 - PN 16, Ø extérieur 125 mm / Ø intérieur 102.2 mm, longe les limites des parcelles n° 904, 905 et remonte sur la parcelle n° 1238 jusqu'à la route des Tavernes pour la pose de la nouvelle BH, en accord avec le SDIS. Cette artère permettra les nouveaux raccordements des bâtiments privés concernés, soit 5 raccordements.

La solution la plus rationnelle est de relier la conduite posée lors de la construction des bâtiments sur la parcelle n° 1352 du point A au point B, représentant l'extrémité inférieure de la conduite en attente. Cette nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est prévue en polyéthylène soudé PE 100 - PN 16, Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184.0 mm conformément au PDDE, sur une longueur d'environ 70 m. Une chambre de compteur sera installée sur la conduite principale privée du lotissement des Perrières permettant ainsi l'observation d'une éventuelle fuite sur le réseau privé des 9 nouveaux bâtiments.

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant de travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut donc s'attendre à une subvention d'environ CHF 30'000.--.

### 2.2.2 Service de l'épuration

La Municipalité a décidé dans le même temps, la construction d'un collecteur d'eaux claires, entre les points C et I qui permettra la mise en séparatif des bâtiments des parcelles précitées. Son tracé suivra la conduite d'eau.

Les aménagements extérieurs des parcelles 1271, 1237 et 1367 (jardins, arbres, haies etc..) compliquent fortement la façon d'une fouille à ciel ouvert. La profondeur de cette dernière est d'environ 2 m. Une solution par forage dirigé est dès lors proposée dans le devis.

Profitant de ces travaux de fouille, un nouveau collecteur d'eaux usées en remplacement de l'existant sera construit en parallèle entre les point C et G. Son déplacement permettra de libérer, en cas de constructions éventuelles, les parcelles actuellement en zone intermédiaire n° 894, 904 et 905. Le collecteur EC sera construit en PVC Ø 315 mm et le collecteur EU en PVC Ø 200 conformément au PGEE. Ils seront entièrement enrobés en béton.

La coulisse en pierre dont le tracé supposé est présenté sur le plan précité est certainement en mauvais état. Lors de fortes pluies, de l'eau surgit du terrain à plusieurs endroits, notamment au point H. Le terrain étant peu perméable, il en résulte la formation d'un ruisseau et de gouilles sur les parcelles situées en aval. Afin de remédier à cette situation, la Municipalité a décidé de prolonger le collecteur EC entre les points G et H pour la reprise de ces eaux. Une chambre de visite sera construite au point H. La longueur de ce collecteur est d'environ 95 m.

Le collecteur EC existant en TC Ø 30 cm le long de la route des Tavernes permettra la mise en séparatif des 5 parcelles en amont. Leur raccordement se fera si possible directement dans les chambres existantes, le cas échéant par un raccordement à l'aveugle mais avec une chambre en retrait sur le domaine privé. Ces travaux finaliseront la mise en séparatif de ce secteur communal.

Ces divers travaux n'intéressent pas Swisscom SA ni Romande Energie SA. La Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA est actuellement en prospection auprès des propriétaires pour compléter leur réseau. En cas d'intérêt dans les fouilles, elle participera au prorata du financement des travaux.

### 3 ASPECTS FINANCIERS

#### 3.1 Coût des travaux

Eau potable	génie-civil	fr. 62'000.--	
	appareillage	fr. 70'000.--	
	divers et imprévus	fr. 12'000.--	
	honoraires et géomètre	fr. 13'000.--	
	TVA (arrondi)	<u>fr. 13'000.--</u>	fr. 170'000.--
Eaux usées	génie-civil	fr. 235'000.--	
	divers et imprévus	fr. 20'000.--	
	honoraires et géomètre	fr. 32'000.--	
	TVA (arrondi)	<u>fr. 23'000.--</u>	fr. 310'000.--
Eaux claires	génie-civil	fr. 58'000.--	
	divers et imprévus	fr. 5'500.--	
	honoraires et géomètre	fr. 10'000.--	
	TVA (arrondi)	<u>fr. 6'500.--</u>	fr. 80'000.--
<b>Total TTC</b>			<b>fr. 560'000.--</b> =====

#### 3.2 Financement

Pour l'eau potable et les eaux usées, un montant de fr. 450'000.-- sera financé par un emprunt du même montant amorti sur 20 ans au maximum avec la répartition 1/3 eau potable et 2/3 eaux usées et le solde, soit fr. 110'000.--, par la liquidité courante et amorti par la provision : « travaux futurs ou achats divers ».

### 3.3 Evolution du plafond d'endettement

préavis	Date		Emprunts			Plafond d'emprunts 2012/2016
			Contractés	Accordés	Prévus	
2/2011						fr. 12'500'000.00
	01.01.2012		fr. 9'143'119.10			Solde à disposition
						fr. 3'356'880.90
2/2012		Déplacement de la conduite eau potable et du collecteur EU - Les Perrières			fr. 450'000.00	fr. 2'906'880.90

## **4 CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)**

Vu le préavis municipal n° 2/2012,  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur EU, construction d'un collecteur EC, secteur Les Perrières.
- de lui accorder pour se faire un crédit de fr. 560'000.-- financé pour l'eau potable et les eaux usées par un emprunt de fr. 450'000.-- amorti sur 20 ans au maximum avec la répartition 1/3 eau potable et 2/3 eaux usées. Le solde, soit fr. 110'000.--, sera financé par la liquidité courante et amorti par la provision : « travaux futurs ou achats divers ».

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Admis en séance de Municipalité du 12 mars 2012.

Municipaux responsables : M. Jean-Pierre Bovet, municipal de l'épuration et  
M. Jean-Marc Genton, municipal de l'eau potable

Annexe : 1 plan